

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 01.07.2025

Révision: 01.07.2025

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**· 1.1 Identificateur de produit****· Nom du produit:** illbruck SP030**· Code du produit:** T-I-SP030**· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Catégorie du produit PC1 Adhésifs, produits d'étanchéité**· Emploi de la substance / de la préparation**

Colle

Étanchement pour jointures

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**· Producteur/fournisseur:**

Tremco CPG Germany GmbH

Zweigniederlassung Traunreut

Traunring 65, D - 83301 Traunreut

Tel: +49 (0) 8669 34100, Fax: +49 (0) 8669 9784

msds@tremcocpg.com

· Service chargé des renseignements:

Tremco CPG France SAS

Valparc - Oberhausbergen CS73003, F - 67033 Strasbourg, Cedex 2

T: +33 (0) 971001420, F: +33 (0) 388761556

www.tremcocpg.eu, info-fr@tremcocpg.com

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

09:00 - 17:00 (CET) T: +33 (0) 971001824. En dehors de ces heures / 24h, consulter votre centre antipoison régional: ORFILA T: +33 (0) 145425959.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**· 2.1 Classification de la substance ou du mélange****· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

· 2.2 Éléments d'étiquetage**· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant**· Pictogrammes de danger** néant**· Mention d'avertissement** néant**· Mentions de danger** néant**· Informations supplémentaires:**

EUH208 Contient N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine, triméthoxyvinylsilane. Peut produire une réaction allergique.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

· 2.3 Autres dangers**· Résultats des évaluations PBT et vPvB****· PBT:** Non applicable.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 01.07.2025

Révision: 01.07.2025

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Nom du produit: illbruck SP030

(suite de la page 1)

· **vPvB:** Non applicable.· **Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien**

CAS: 870-08-6 oxyde de dioctyletain

Liste II

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants· **3.2 Mélanges**· **Description:** Polymère silane-terminé a base d'hydrocarbure avec des charges inorganiques· **Composants dangereux:**

CAS: 870-08-6 EINECS: 212-791-1 Reg.nr.: 01-2119971268-27-xxxx	oxyde de dioctyletain STOT SE 2, H371	0,1-<1%
CAS: 1760-24-3 EINECS: 217-164-6 Reg.nr.: 01-2119970215-39-xxxx	N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine Eye Dam. 1, H318; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	0,1-<1%
CAS: 2768-02-7 EINECS: 220-449-8 Reg.nr.: 01-2119513215-52-xxxx	triméthoxyvinylsilane Flam. Liq. 3, H226; Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1B, H317	0,1-<1%

· **SVHC -**· **Indications complémentaires:**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

Méthanol (CAS 67-56-1)

RUBRIQUE 4: Premiers secours· **4.1 Description des mesures de premiers secours**· **Remarques générales:** Amener les sujets à l'air frais.· **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.· **Après contact avec la peau:**

Enlevez le produit de la peau avec un chiffon ou un papier. Lavez les parties affectées à l'eau et au savon.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· **Après ingestion:**

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

· **Indications destinées au médecin:** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 01.07.2025

Révision: 01.07.2025

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Nom du produit: illbruck SP030

(suite de la page 2)

- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Veiller à une aération suffisante.
- **Pour les non-secouristes** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Pour les secouristes** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Aucune mesure particulière n'est requise.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Assurer une aération suffisante.
Recueillir par moyen mécanique.
Éliminer la matière collectée conformément au règlement.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Suite à la réaction à des vapeurs d'eau (humidité atmosphérique) des produits de réaction seront libérés.
Voir paragraphe 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Stockage au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 01.07.2025

Révision: 01.07.2025

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Nom du produit: illbruck SP030

(suite de la page 3)

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· Composants présentant des valeurs limites biologiques:

· Valeurs limites d'exposition supplémentaires pour les dangers possibles lors du traitement:

Lors de la réticulation du produit les substances suivantes se forment et se dégagent en réaction avec l'humidité atmosphérique:

Méthanol (CAS 67-56-1)

CAS: 67-56-1 méthanol

VLEP Valeur momentanée: 1300 mg/m³, 1000 ppmValeur à long terme: 260 mg/m³, 200 ppm

risque de pénétration percutanée, (11)

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

· Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Filtre AX

· Protection des mains:



Gants de protection

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Butylcaoutchouc

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 01.07.2025

Révision: 01.07.2025

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Nom du produit: illbruck SP030

(suite de la page 4)

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux/du visage Lunettes de protection**· Protection du corps:**

Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****· Indications générales**

· Couleur:	Selon désignation produit
· Odeur:	Genre alcool
· Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non applicable.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	<0,1 Vol %
· Supérieure:	0,2 Vol %
· Point d'éclair	>151 °C
· pH	Non déterminé.
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· Solubilité	
· l'eau:	Pas ou peu miscible
· Pression de vapeur à 219 °C:	2,6 hPa
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	1,06 g/cm ³

· 9.2 Autres informations

· Aspect:	
· Forme:	Pâteuse
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Teneur en solvants:	
· VOC (EU)	0,00 % 0,0 g/l

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 01.07.2025

Révision: 01.07.2025

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Nom du produit: illbruck SP030

(suite de la page 5)

· VOC (CE)	0,00 %
-------------------	--------

· Informations concernant les classes de danger physique	
---	--

· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Aucun pour un stockage professionnel.
Il se forme à 150 °C des petites quantités de formaldéhyde se forment par une décomposition oxydative.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

—FR—

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 01.07.2025

Révision: 01.07.2025

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Nom du produit: illbruck SP030

(suite de la page 6)

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
CAS: 870-08-6 oxyde de dioctyletain		
Oral	LD50	2.500 mg/kg (rat)
CAS: 1760-24-3 N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine		
Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	1,49-2,44 mg/L (unknown)
CAS: 2768-02-7 triméthoxyvinylsilane		
Inhalatoire	LC50/4 h	16,8 mg/L (rat)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
- **Informations sur les voies d'exposition probables** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets immédiats et différés, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

· Propriétés perturbant le système endocrinien		
CAS: 870-08-6	oxyde de dioctyletain	Liste II

FR

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 01.07.2025

Révision: 01.07.2025

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Nom du produit: illbruck SP030

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

CAS: 1760-24-3 N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine

LC0/96 h	344 mg/L (brachydanio rerio)
LC50/96 h	597 mg/L (brachydanio rerio)
EC50/48 h	81 mg/L (daphnia magna)
EC50/72 h	126 mg/L (scenedesmus subspicatus)
EC50/96 h	8,8 mg/L (pseudokirchneriella subcapit.)

 · **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

 · **Autres indications:** Le produit n'est pas biodégradable.

 · **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

 · **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

 · **PBT:** Non applicable.

 · **vPvB:** Non applicable.

· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

 · **12.7 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Effets écotoxiques:

CAS: 1760-24-3 N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine

NOEC	3,1 mg/L (pseudokirchneriella subcapit.)
	20 mg/L (scenedesmus subspicatus)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation:

Un produit non durci ne doit pas être traité avec les ordures ménagères, ni même être jeté dans les canalisations. Pour se débarrasser du produit, ouvrir le récipient et le laisser à l'air libre jusqu'à ce que la réaction chimique soit complètement achevée. En d'autres termes on ne doit plus sentir aucune odeur. Après quoi, il est possible de le traiter comme un produit durci.

Le produit durci peut être éliminé avec les ordures ménagères à condition de respecter les réglementations locales.

· Catalogue européen des déchets

08 04 09*	déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
08 04 10	déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 01.07.2025

Révision: 01.07.2025

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Nom du produit: illbruck SP030

(suite de la page 8)

- **Emballages non nettoyés:**

- **Recommandation:**

Vider les emballages complètement (sans gouttes, sans granulés, nettoyer avec une spatule) et réutiliser ou recycler en respectant les réglementations locales ou nationales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

- **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant

- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

- **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant

- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

- **ADR, ADN, IMDG, IATA**

- **Classe** néant

- **14.4 Groupe d'emballage**

- **ADR, IMDG, IATA** néant

- **14.5 Dangers pour l'environnement**

- **Marine Polluant:** néant

- **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable.

- **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable.

- **"Règlement type" de l'ONU:**

néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

RÈGLEMENT (CE) No. 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008

RÈGLEMENT (CE) No. 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006

RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION du 18 juin 2020

Les listes de perturbateurs endocriniens I, II, III (www.edlists.org)

2001/118/CE en ce qui concerne la liste de déchets

2008/98/CE relative aux déchets

(suite page 10)

FR

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 01.07.2025

Révision: 01.07.2025

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Nom du produit: illbruck SP030

(suite de la page 9)

· Règlement (CE) N° 649/2012

CAS: 870-08-6 oxyde de dioctyletain

Annex I Part 1

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales:
· Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Les maladies professionnelles: Pas nécessaire.

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57 Non applicable.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes.

· Numéro de la version précédente: 12
· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

(suite page 11)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 01.07.2025

Révision: 01.07.2025

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Nom du produit: illbruck SP030

(suite de la page 10)

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B

STOT SE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR